



Remboursement rétro actif

Par **BRUYANT DORINE**, le **03/04/2017** à **15:13**

bonjour à tous,

j'ai bien lu les posts ci-dessous concernant les litiges que chacun de vous avez avec intérimaire santé.

Tout comme vous je suis en intérim (depuis octobre 2016) et me bat pour être dispensée sachant que j'ai une mutuelle personnelle depuis 2014.

Ma dispense vient tout juste d'être prise en compte (effectif au 1er avril 2017).

Bien sur comme vous ils me disent que je n'aurais pas de remboursement rétroactif. Alors que j'ai fourni le justificatif prouvant que j'étais affiliée à ma mutuelle depuis 2014.

Je voulais savoir concrètement ce que je devais faire.

Comment arrivez-vous à contacter intérimaire santé sachant que pour tout ce qui concerne les dispenses on nous renvoie sur le site internet et qu'on ne peut avoir personne en direct.

Merci pour votre aide.

Je suis fatiguée de me battre dans le vent ...